

L'an deux mille vingt, le dix septembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des Congrès, située rue du Colonel du Garreau de la Méchenie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 29

Date de convocation du conseil municipal : 3 juillet 2020

PRÉSENTS : M. BOISSERIE, Maire ; Mme PLAZZI. M. GORYL. Mme L'OFFICIAL. M. DUBOIS. Mme ROY. M. CUBERTAFON. Mme BONIN, adjoints au Maire ; M. DARY. Mme ARNAUD. M. VERGNOLLE. M. DUPUY. Mme FUSADE. Mme BRACHET. M. BLONDY. M. ROUET. Mme CHORT. Mme ROUGERIE. M. BREUIL. Mme ELIEZ. Mme CELERIER. M. FREMONT. Mme BAUDEL. M. GAUTHIER.

ABSENTS excusés :

Mme TOESCA a donné délégation à Mme FUSADE
M. LAGORCE a donné délégation à M. DUPUY
Mme SAUVIAT a donné délégation à Mme ELIEZ
M. FARGEAS a donné délégation à Mme BONIN
M. GUILHOT a donné délégation à M. GORYL

Secrétaire : Pascal GAUTHIER

I – ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS / délibération n°85/2020

Textes de référence :

Décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Circulaire du ministère de l'intérieur NOR/INTA2015957j du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 fixant le nombre de délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020 et précisant le mode de scrutin

- Effectif légal du conseil municipal : 29
- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 24
- Nombre de votants : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 28

Sont proclamés élus :

1. **BOISSERIE Daniel, Délégué**
2. **ARNAUD Annie, Déléguée**
3. **DUBOIS André, Délégué**
4. **L'OFFICIAL Catherine, Déléguée**
5. **CUBERTAFON Francis, Délégué**
6. **BONIN Valérie, Déléguée**
7. **BREUIL Christophe, Délégué**
8. **ROY Michèle, Déléguée**
9. **FREMONT Jean-Philippe, Délégué**
10. **TOESCA Stéphanie, Déléguée**
11. **GORYL Laurent, Délégué**
12. **ROUGERIE Marie, Déléguée**
13. **DUPUY Jean-Claude, Délégué**
14. **CHORT Catherine, Déléguée**
15. **GUILHOT Michel, Délégué**
16. **ELIEZ Flore, Suppléante**
17. **VERGNOLLE Pierre, Suppléant**
18. **FUSADE Sandrine, Suppléante**
19. **GAUTHIER Pascal, Suppléant**
20. **BAUDEL Nathalie, Suppléante**

II – PERSONNEL

1. CRÉATION D'UN POSTE / délibération n°86/2020

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
☞ autorise la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
☞ adopte l'état des effectifs du personnel arrêté au 1^{er} septembre 2020.

III – URBANISME

1. LOTISSEMENT DE LA SEYNIE : Approbation des prix de vente des lots

/ délibération n°87/2020

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Considérant la politique du logement menée par la commune visant à favoriser l'accèsion à la propriété des jeunes ménages et à accueillir de nouvelles populations,
Considérant l'opération d'aménagement d'un lotissement sur le secteur de La Seynie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
☞ autorise la commercialisation des lots des suivants ;
☞ fixe les prix de vente des 12 lots conformément à l'avis du Pôle d'évaluations domaniales daté du 24 juin 2020,
☞ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération, et notamment les promesses et actes de vente.

Il est précisé que les frais et droits annexes (*frais de notaire, d'enregistrement, de droit de mutation*) seront à la charge des acquéreurs.

	Superficie (en m ²)	Prix
Lot 1	1 664	9 328 €
Lot 2 / Servitude paysage	2 491	11 982 €
Lot 3	1 758	9 516 €
Lot 4	1 781	9 562 €
Lot 5 / Ligne électrique aérienne	1 416	8 832 €
Lot 6 / Servitude canalisation EU Ligne électrique aérienne	1 051	9 102 €
Lot 7 / Servitude canalisation EU Ligne électrique aérienne + poteau	1 052	9 104 €

Lot 8 / Servitude canalisation EU Ligne électrique aérienne	1 053	9 106 €
Lot 9 / Servitude canalisation EU Ligne électrique aérienne + poteau	1 054	9 108 €
Lot 10 / Servitude canalisation EU Ligne électrique aérienne	1 086	9 172 €
Lot 11	1 718	10 436 €
Lot 12 / Servitude canalisation EU	1 350	9 700 €

2. PROPOSITION D'ACQUISITION DE L'ANCIENNE ECOLE JEANNE D'ARC, RUE PAUL BERT / délibération n°88/2020

Rapporteur : Valérie Isabelle BONIN

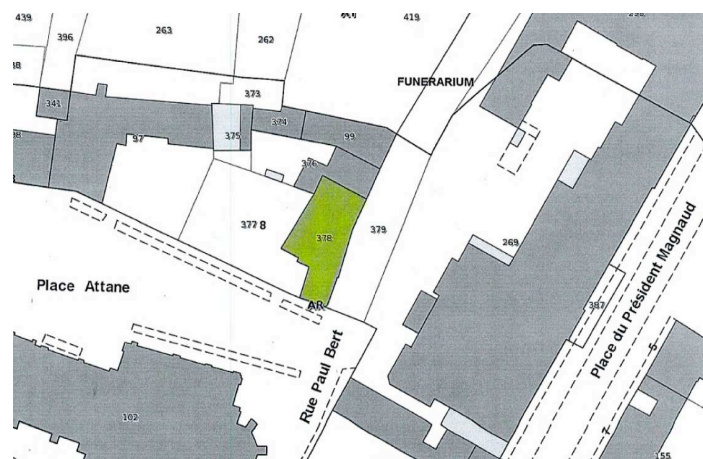
Considérant le souhait de la commune de créer un pôle muséal à proximité de la Maison du patrimoine, dans l'ancienne école Jeanne d'Arc,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

☞ autorise l'acquisition de l'immeuble cadastré section AR n°378 auprès du centre hospitalier Jacques-Boutard, au prix de 125 000 € ;

☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier.

☞ précise qu'une servitude piétonne tout public sera également consentie par l'hôpital au profit de la commune sur la parcelle cadastrée section AR n°379.

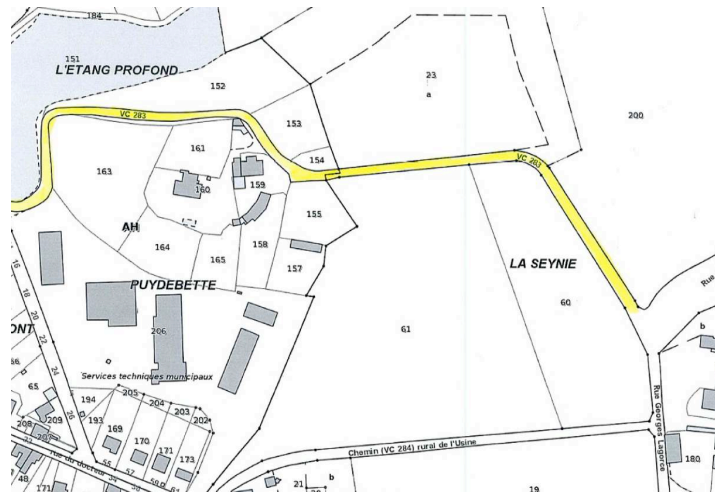


3. DÉNOMINATION DE VOIRIES / délibération n°89/2020

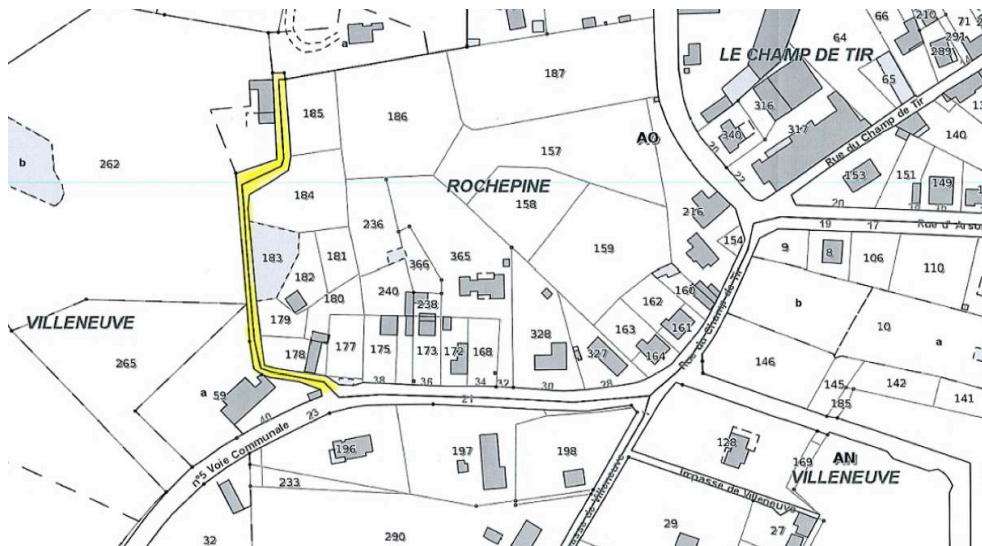
Rapporteur : Flore ELIEZ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que :

✓ la voie communale n°283 est dénommée '*Chemin de Puy de Bette*'



✓ l'impasse adjacente à la rue du Champ de tir est dénommée '*Impasse de Rochepine*'



La séance est levée à 20h15.

